

ECHANGES AUTOMATIQUES D'INFORMATION (EAI)

LES NOUVEAUX ENJEUX

Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, l'OCDE a publié en juillet 2014 une nouvelle norme d'échange automatique de renseignements fiscaux entre États : le CRS ou « Common Reporting Standard ».

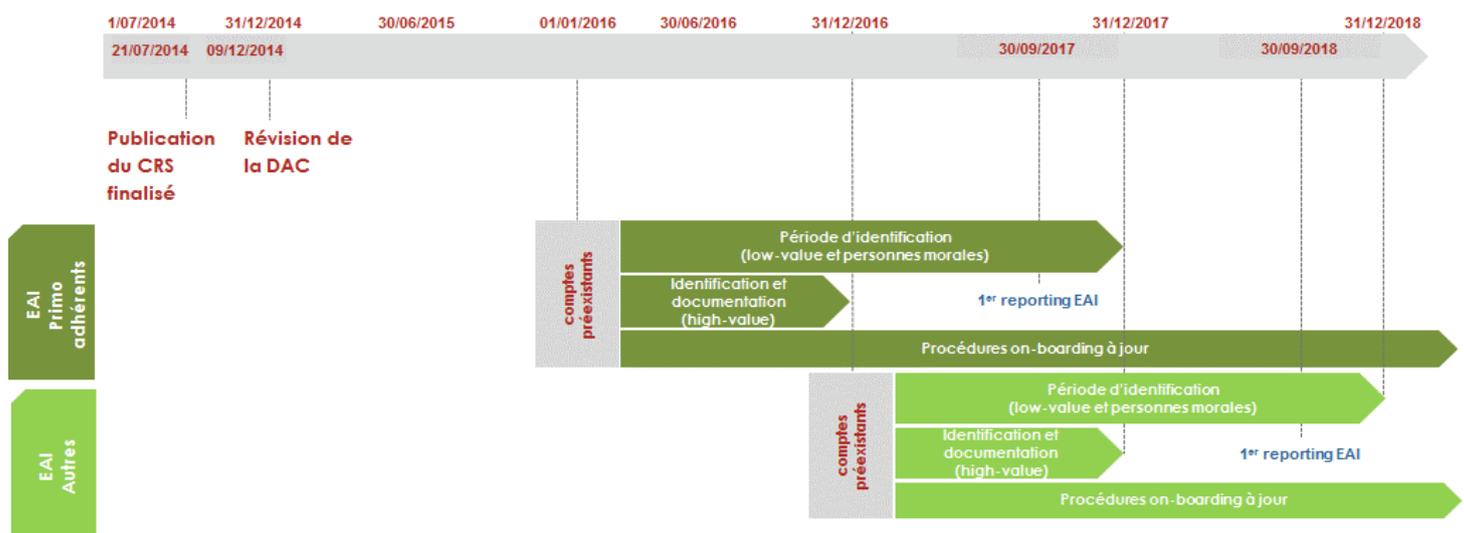
Cette nouvelle réglementation induit une augmentation significative des obligations de diligences et de déclaration pour l'ensemble des Institutions Financières de pays à travers le monde.

La norme oblige les Institutions Financières (banques, dépositaires, compagnies d'assurance-vie...) implantées dans des pays signataires à identifier les titulaires de comptes résidents fiscaux dans un pays avec lesquels un accord d'échange a été conclu, et à transmettre annuellement des informations (coordonnées du détenteur, soldes des comptes, revenus perçus, produits bruts de cession de valeurs mobilières...) à leur administration fiscale.

Les Institutions Financières localisées dans ces pays se verront donc dans l'obligation de modifier leurs procédures d'ouverture de compte, d'identification des titulaires préexistants ainsi que leurs règles de gouvernance afin de tenir compte de l'ensemble des préconisations de cette nouvelle réglementation.

Le CRS est entré en vigueur dès le 1er janvier 2016 pour de nombreux pays dits « primo-adhérents », c'est-à-dire ceux s'étant engagés à prendre part aux échanges d'informations dès 2017.

Au niveau Européen, le champ d'application de la Directive 2011/16/UE – Coopération administrative dans le domaine fiscal (DAC2) – a été étendu fin 2014, afin d'englober pleinement les préconisations du CRS. Les Etats membres de l'Union Européenne devaient ainsi transposer dans leur législation locale les préconisations contenues dans la DAC2, au plus tard le 31 décembre 2015. Les premiers échanges devront avoir lieu en 2017 (exception faite de l'Autriche) sur la base des comptes ouverts au 31 décembre 2016.



QUELS SONT LES GRANDS IMPACTS SUR VOTRE STRUCTURE?

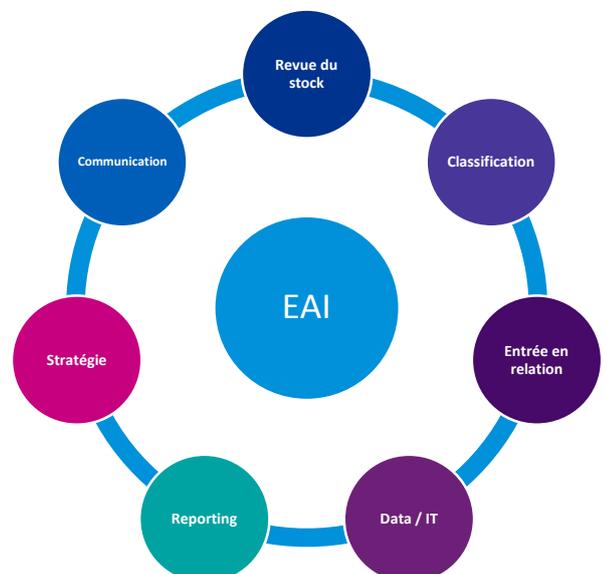
Identification des comptes préexistants : un programme de revue du stock de comptes préexistants entrant dans le champ de la réglementation devra être mis en place et piloté. Les comptes « High Value » devront être revus et documentés au plus tard le 31 décembre 2016 pour les pays primo-adhérents. Les personnes morales devront notamment être classifiées selon leur statut « EAI ».

Entrées en relation : les procédures d'entrée en relation devront être mises à niveau afin de tenir compte des nouvelles exigences du CRS. Une auto-certification fiscale sera notamment requise à compter du 1er janvier 2016 pour toute nouvelle ouverture de compte au sein d'un pays primo-adhérent.

Les systèmes d'information devront évoluer afin de prendre en compte les nouvelles informations à collecter, d'intégrer l'auto-certification et d'assurer le suivi des changements de circonstance.

De nouveaux reportings devront être mis en place à compter de 2017 pour les pays primo-adhérents.

Une stratégie de communication clients devra être définie et mise en œuvre : information sur la nouvelle réglementation, communication pour la collecte des informations, documentation requise par le CRS etc.



POURQUOI KPMG?

KPMG vous accompagne dans la structuration et la coordination de vos projets en apportant une expertise sur la réglementation EAI ainsi que des expériences significatives en gestion de programme. Nous avons constitué un réseau d'experts dédié aux sujets FATCA / EAI relatifs aux Institutions Financières à travers l'Europe.

| | Initiation | Etude d'impact | Gestion de projet | Implémentation | Monitorer et améliorer |
|-----------------------|--|--|--|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Préparer l'organisation du projet | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les systèmes et les services impactés par les EAI | <ul style="list-style-type: none"> Définir un mode opératoire pour devenir conforme et suivre les efforts de développement | <ul style="list-style-type: none"> Implémenter le modèle opératoire et être conforme | <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la conformité et gérer le quotidien |
| Points clés | <ul style="list-style-type: none"> Planning du projet Formation des principaux intervenants | <ul style="list-style-type: none"> Recenser les lignes métier, les entités juridiques, les systèmes et les processus potentiellement impactés Identifier les clients et contreparties impactés Revoir les processus d'identification clients et évaluer la documentation des clients existants Identifier les systèmes, les flux de paiements, les processus et réaliser une analyse critique de l'infrastructure existante afin de s'assurer que les besoins EAI pourront être satisfaits (identification, reporting...) Identifier les implications potentielles au niveau du business model en place | <ul style="list-style-type: none"> Gestion de projet et accompagnement au changement Fournir un support technique au niveau de l'implémentation Faciliter la communication clients afin d'expliquer les nouvelles règles Faciliter les décisions liées à l'évolution du business model Créer/revoir les expressions de besoins concernant la partie IT <ul style="list-style-type: none"> Identifier les différentes options pertinentes (modifier, développement internes, achat de solutions) Documenter les nouveaux processus, former le cas échéant | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de nouveaux processus afin d'obtenir un niveau de documentation approprié pour les nouveaux comptes Gérer la "remédiation" concernant les clients existants Testing et pilotage Mise en place des contrôles et de la gestion quotidienne Mise à disposition de staff afin de faciliter la remédiation Gestion des fournisseurs/Assurance | <ul style="list-style-type: none"> Etablir de façon périodique la conformité de la documentation Identifier et implémenter les améliorations nécessaires Evaluer la pertinence des améliorations Modifier l'approche en fonction des pratiques de place |
| Livrables clés | <ul style="list-style-type: none"> Définition de l'organisation du projet Support de formation | <ul style="list-style-type: none"> Questionnaires Etudes d'impacts Analyse d'entités Analyse des processus d'on-boarding et de la documentation client Analyse des capacités de reporting Etudes d'impacts au niveau du business model et aide à la prise de décision | <ul style="list-style-type: none"> Support lors de la rédaction des expressions de besoins et des évolutions fonctionnelles Documentation des processus Support technique lors de la prise de décisions clés et documentation Outils de gestion de projet et de conduite du changement | <ul style="list-style-type: none"> Documentation du programme et gestion du risque Ressources mises à disposition afin de faciliter la remédiation de la documentation Supports de workshop Plan de contrôle Nouvelles procédures | <ul style="list-style-type: none"> Rapport d'évaluation de la conformité Suivi réglementaire |

KPMG a développé un ensemble de solutions technologiques dont l'objectif est de faciliter et simplifier la mise en conformité réglementaire de nos clients.

KPMG LINK 360 – Une solution de gestion de l'information et de la documentation permettant le suivi de la classification et de la collecte des auto-certifications de vos clients ainsi que le suivi de la réalisation annuelle des enquêtes des chargés de clientèle. Cette solution offre également la possibilité de mettre en place une plateforme d'assistance EAI directement au sein de votre organisation.

KPMG REG – Compare trois régimes réglementaires : FATCA Modèle 1, Modèle 2 et le CRS, afin de mettre en avant leurs divergences en fonction de vos implantations géographiques. Le recours à cet outil limite le temps de mise en œuvre de la réglementation CRS en bornant les changements aux zones d'écart avec FATCA, tout en générant une piste d'audit.

KPMG Business Process Management – Optimizer (BPM-O) – Une solution permettant la gestion des indices et la classification des titulaires de comptes "personne morale" et "personne physique" afin de déterminer leur caractère déclarable ou non. Le recours à cet outil facilite le suivi du processus de classification client.

Notre offre de services repose également sur l'existence d'un ensemble de matrices, diagrammes, checklists et autres outils, développés par nos professionnels, permettant une mise en œuvre efficace et effective de la réglementation.

Vos contacts KPMG

Vicky Papaevangelou
Partner, Head of Advisory Bank
Tél : +33 (0)1 55 68 71 14
vpapaevangelou@kpmg.fr

Stéphane Salabert
Partner, Advisory Bank
Tél : + 33 (0)1 55 68 73 39
ssalabert@kpmg.fr

